



FEUQ

Ensemble pour l'éducation!

Avis – La rémunération des stages en éducation

Dans le cadre de la 134e réunion régulière du Conseil d'administration
(CAO-13407)
Les 17, 18 et 19 août 2007
À Montréal

Fédération étudiante universitaire du Québec

« Tous ont droit, sans aucune discrimination, à un salaire égal pour un travail égal. »

Déclaration universelle des droits de l'homme, art. 23.2

Introduction

La place de la formation pratique, incarnée par les stages dans les programmes universitaires, est un complément essentiel à la formation universitaire. C'est dans cet esprit que la FEUQ a le mandat d'évaluer l'impact de la non-rémunération des stages en éducation et de faire pression sur le gouvernement afin qu'il pallie à cette problématique dans le cursus universitaire. Cet avis s'inscrit dans la réalisation de ce mandat.

En premier lieu, un récapitulatif des travaux de la Fédération sur le sujet sera présenté afin de mettre le lecteur en contexte. Il sera ensuite question de la problématique de la non-rémunération des stages en éducation. Le lecteur remarquera que ce document comporte des recommandations qui permettront, de l'avis de la Fédération, d'améliorer la condition des étudiants concernés par ce sujet.

Les travaux de la FEUQ sur les stages

La Fédération n'en est pas à ses premiers pas sur le thème des stages. Ses travaux débutent en 2002 par l'avis sur les stages (FEUQ : 2002) dans lequel était fait un état des lieux de la formation pratique dans les programmes universitaires au Québec. Ce fut un moyen de constater les inégalités qui existaient entre les divers domaines et universités en ce qui a trait aux conditions de travail, ainsi que les effets sur la situation socio-économique des étudiants stagiaires. Nous avons là trouvé un terrain fertile en revendications.

Devant l'ampleur du potentiel d'amélioration de la condition étudiante auquel la Fédération fait face, il lui fallait choisir un axe de travail. Elle décida de porter ses efforts sur les stages en éducation. L'objectif étant de créer des précédents lui permettant de faire avancer la condition étudiante dans d'autres programmes universitaires par la suite.

Cela conduisit à la production d'une étude sur l'impact de la non-rémunération des stages en éducation (FEUQ : 2006). Cette étude permit de déceler plusieurs problèmes au sujet des stages en éducation. Une inégalité entre les crédits octroyés pour les stages entre les universités, l'insertion professionnelle difficile pour les enseignants ainsi qu'un taux d'abandon de la profession n'aidèrent pas embellir le portrait de la situation. Cet avis permit aussi de constater que la Fédération n'avait pas suffisamment de données fiables pour tirer des conclusions solides sur la situation des étudiants stagiaires en éducation et d'ainsi évaluer les conséquences réelles de la non-rémunération de ces stages.

Pour cette raison, le mandat de sonder la population étudiante des programmes en enseignement fut octroyé à une firme de sondage. L'essentiel des données de

ce présent avis est tiré du rapport de l'étude (Saine Marketing : 2007). Ce sondage a été réalisé auprès de 503 étudiants en enseignement ayant accompli le quatrième stage du cheminement, possède une marge d'erreur de 4,4 % et correspond en général au portrait global de la population qui était à l'étude.

Cette étude permet de dégager que les étudiants apprécient leur expérience en stage et que près de 85 % de ceux-ci ont un plus grand désir de continuer en enseignement après l'accomplissement du quatrième stage. Toutefois, cette étude a permis de relever certains problèmes au niveau des programmes en enseignement secondaire dont les étudiants expriment systématiquement un niveau de satisfaction inférieur. Les causes de ce phénomène n'ont pu être décelées par l'étude.

Devant cette situation, où il existe encore des écarts entre les conditions de divers programmes, la Fédération croit qu'il serait opportun pour le ministère de créer un comité afin de trouver des moyens d'améliorer la condition des étudiants stagiaires.

Recommandation 1

Que le MELS crée un groupe de travail sur les stages dans les programmes universitaires en science de l'éducation regroupant les étudiants, les universités, les syndicats et les milieux scolaires afin de trouver des moyens d'améliorer la condition des étudiants stagiaires.

De plus, l'étude permet de relever que 40 % des étudiants trouvent leur stage par eux-mêmes. Aux yeux, de la Fédération, les étudiants ne devraient pas avoir à se dénicher un stage. Afin de faciliter le travail des universités pour recenser toutes les possibilités de stage, la Fédération croit qu'il serait pertinent que le MELS prenne l'initiative de créer un système centralisé des offres de stages en enseignement qui s'étendrait sur tout le territoire québécois.

Recommandation 2

Que le gouvernement, de concert avec les commissions scolaires et les universités, mette en place un système centralisé des offres de stage en enseignement afin que les universités puissent trouver une place de stage pour leurs étudiants, et ce, partout au Québec.

Enfin, dans la prochaine section est présentée de manière quantitative la problématique au cœur de cet avis sur la non-rémunération des stages.

Condition des étudiants stagiaires

Dans cette section, les questions d'allocation du temps ainsi que l'effet de celle-ci sur la situation financière de l'étudiant stagiaire seront abordées. Il sera aussi question des autres aspects qui ont une influence sur cette situation.

Allocation du temps

Les stagiaires ont un emploi du temps très occupé. Au stage IV, les étudiants ont l'entière responsabilité de la classe. C'est-à-dire qu'ils passent environ 40 heures par semaine en classe. En plus de ces heures qu'ils doivent passer en classe, ceux-ci passent en moyenne 20,3 heures de plus en temps hors classe (voir tableau 1). C'est encore pire pour les étudiants en enseignements secondaire qui donnent plus de temps en correction. Pour eux, c'est 22,3 heures par semaine en plus du temps en classe.

Ainsi, c'est plus de 60,3 heures que les stagiaires doivent passer à réaliser leur stage. Ce temps nécessaire à la réalisation du stage dépasse nettement la semaine normale de travail. La prochaine section traite des conséquences d'une telle situation.

Tableau 1: Heures supplémentaires moyennes par catégorie d'activité que doivent donner les étudiants stagiaires dans tous les programmes universitaires

Activité	Temps alloué (heures/semaine)
Préparation des enseignements	11,7
Correction	4,6
Activités hors stage (ex. : réunions de parent ou d'enseignants)	1,3
Déplacements	2,7
TOTAL	20,3

Source : Saine Marketing, 2007

Situation financière des stagiaires

Compte tenu des éléments présentés ci-haut, on peut présumer que le temps disponible pour travailler est minime. On peut également penser que les revenus en sont affectés. Nous en discuterons dans cette section, mais aussi des coûts supplémentaires engendrés par le stage.

Afin, de réaliser leur stage, 60 % des étudiants abandonnent leur travail. Parmi ce nombre, 70 % le font pour cause d'incapacité à concilier les horaires des deux activités. De ceux qui conservent leur emploi, 60 % réduisent leurs heures de travail de 9 heures en moyenne. Ceux-ci travaillaient environ 17,7 heures par semaine avant les bouleversements causés par le stage. De plus, ceux-ci aimeraient bien ne pas avoir à travailler (ils consacraient environ 6,6 heures de plus par semaine à la préparation de leurs stages s'ils pouvaient se libérer des contraintes du travail), mais leur emploi est essentiel à la poursuite de leurs études.

Il n'y a pas seulement la perte de revenu qui influence la situation financière des étudiants stagiaires. Les frais supplémentaires engendrés par le stage amènent leur lot de contraintes. Une majorité d'étudiants disent avoir eut des frais

supplémentaires en matériel pédagogique et en transport. C'est en moyenne 422 \$ de plus que les étudiants doivent déboursier pour réaliser leur stage.

Enfin, il est temps de s'attarder aux impacts de ce contexte sur la situation financière des étudiants. Nous n'étonnerons personne en affirmant que 61 % des étudiants ont vu leur situation financière se détériorer durant leur stage. Certains puiseront dans leurs économies, mais pour 52 % de ce groupe, cela équivaut à un endettement additionnel moyen de 2000 \$ qui poussera celui-ci à près de 11 800\$. Il faut des gens bien passionnés pour subir un tel sort tout en contribuant grandement à un des aspects les plus importants de notre société : l'éducation des enfants.

Il est déplorable que le Ministère de l'éducation profite ainsi du sens du devoir et du sacrifice des futurs enseignants. Le système d'éducation souffre en ce moment même d'une pénurie de personnel qui ne devrait pas s'améliorer de sitôt, considérant l'âge moyen des enseignants. Cette pénurie pousse d'ailleurs le MELS à embaucher comme enseignants des gens n'ayant pas suivi l'ensemble du cursus pour pallier à son manque de vision. Il convient de se questionner sur cette pratique. D'abord, n'est-il pas profondément injuste que l'on demande à certains de faire l'ensemble du parcours, incluant les stages, avec ce que cela implique comme sacrifice, pendant que d'autres peuvent devenir enseignant sans devoir le faire? Ensuite, cette pratique nous fait douter du respect que le MELS porte envers la profession d'enseignant : accepterait-on, par exemple, de baisser ainsi les critères pour de futurs médecins ou ingénieurs? Évidemment, la réponse est non, alors pourquoi est-ce acceptable dans ce cas-ci? Serait-ce parce que contrairement aux professions susnommées, majoritairement composées d'hommes, 81% des enseignants sont en fait, des enseignantes?

La rémunération des stages en éducation

De l'avis de la Fédération, la solution qui permettrait d'aider les étudiants en éducation à compléter leur formation sans pour autant y laisser des plumes passe par la rémunération du quatrième stage. Cette idée n'a rien d'original : plusieurs formations, dont l'ingénierie, l'administration et plusieurs autres domaines ont des stages qui sont rémunérés.

La Fédération juge qu'un salaire de 320 \$ par semaine (soit 40 heures au salaire minimum) ainsi que le remboursement des frais de déplacement et de matériel seraient à même de rectifier la situation. Cette mesure coûterait environ 25,8 millions de dollars. En investissant cet argent, le ministère aura une occasion de démontrer qu'il accorde autant d'importance à la formation des enseignants qu'aux autres corps professionnels. Cette somme pourrait être en partie financée par les économies réalisés à l'AFE par un moins grand endettement chez les étudiants.

Recommandation 3

Que le ministère assure la rémunération du quatrième stage en éducation par un montant équivalent à 40 heures de travail par semaine au salaire minimum ainsi qu'une indemnisation adéquate des frais encourus par l'étudiant stagiaire pour l'achat de matériel pédagogique et le déplacement entre le lieu du stage et la résidence de l'étudiant stagiaire.

Conclusion

Ce document a été l'occasion de faire un bref récapitulatif des travaux faits sur la problématique des stages en enseignement. Le lecteur aura remarqué que le présent document s'appuie sur ces travaux pour tirer des conclusions claires sur l'impact de la non-rémunération des stages en éducation.

Les recommandations énoncées dans le présent document, si appliquées, vont grandement améliorer le sort des étudiants en enseignement. Cela aura aussi des répercussions sur d'autres programmes qui auront alors un comparatif sur lequel se baser afin d'améliorer la situation de leur côté.

Résumé des recommandations

Recommandation 1

Que le MELS créer un groupe de travail sur les stages dans les programmes universitaires en science de l'éducation regroupant les étudiants, les universités, les syndicats et les milieux scolaires afin de trouver des moyens d'améliorer la condition des étudiants stagiaires.

Recommandation 2

Que le gouvernement, de concert avec les commissions scolaires et les universités, mette en place un système centralisé des offres de stage en enseignement, et ce, afin que les universités puissent trouver une place de stage pour leurs étudiants, et ce, partout au Québec.

Recommandation 3

Que le ministère assure la rémunération du quatrième stage en éducation par un montant équivalent à 40 heures de travail par semaine au salaire minimum ainsi qu'une indemnisation adéquate des frais encourus par l'étudiant stagiaire pour l'achat de matériel pédagogique et le déplacement entre le lieu du stage et la résidence de l'étudiant stagiaire.

Bibliographie

FEUQ 2002. *Avis sur les stages*. Montréal : FEUQ, 107^e CAO, Chicoutimi. 12 pages

FEUQ 2006. *Stage en éducation : le revers de la médaille. Étude sur l'impact de la non-rémunération des stages en enseignement*. Montréal : FEUQ, 129^e CAO, Trois-Rivières.

Saine Marketing 2007. *Sondage auprès des étudiants en éducation ayant réalisé leur quatrième stage*. Montréal : Saine Marketing. 70 pages

